



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 077-257701748-20260623-DCS2026_39-DE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 06 MARS 2026

Date de Convocation

20 février 2026

Date d’Affichage

20 février 2026

Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	37
- Votants	37
- Représentés	00
- Absents	23

L'an deux mille vingt-six, le 06 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau », Messieurs, Mesdames :

VILLETTE Daniel, BOURBIGOT Eric, BOUYERON Perrine, ROUX Patrice, DUFFAULT Annie, PLANADE Muriel, HOFACK Audrey, GALAN Jean-François, DEVAUX Robert, SCHNELL Christian, VIDAL SALGUEIRO Adeline, QUERMELIN Christina, POIGNANT Sébastien, FONTAINE Frédéric, CHEREAU Casimir, JEGO Yves, ALBOUY Jean-Marie, CRETON Bernard, DESANTE Marie-Laure, DECOURT Fabien, MAILLARD Gaston, CHOLLET Denis, TOMAS José, LAVIT Guy, LECOSNIER Sylvain.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Messieurs, Mesdames :

VOLLEREAU Damien, PERADON Philippe.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Messieurs, Mesdames :

GALLOIS Claudy, CHIANESE Vincent, SIMONET François.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne », Messieurs, Mesdames :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois », Messieurs, Mesdames :
CAMUSET Pascal, PERRIGOT Philippe, MONDO Thierry, AMABLE Christelle, VOLLEREAU Virginie.

Représentés :

-

Absents, Messieurs, Mesdames :

ROBERT Jean-François, BRUNEAU Eric, MARTI Michel, BELLEMAIN Lise, VALLEE Lionel, DA COSTA FERREIRA Paulo, BERNARD Jean-Jacques, RIFFAUD Jean, SYLVESTRE Corinne, AQUILON Dominique, WOJCIECHOWSKI Michel, MARCHAND Christophe, PRAT Françoise, FONTAN Michel, BRUN Lydia, GOSSEREZ Alain, LATIL Sabrina, CROSNIER Philippe, BELLIOU Yannick, MARTIN Denys, BOITEUX Jean-Michel, CLOOTENS Hervé, BARTHE Christiane, HUSSON Sarah, BOUILLOU Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CHIANESE – 1^{er} Vice-président du SIRMOTOM.

22 rue de la Grande Haie -77130 MONTEREAU FAULT YONNE

Tél. : 01 64 32 67 23 – Fax : 01 64 32 08 12

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de

Président du SIRMOTOM.

Madame ZAIDI procède à l'appel nominal.

(Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer).

M. JEGO : Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 06 mars 2026 ;

FINANCES

- Approbation de la contribution due par le SIRMOTOM au SYTRADEM – Exercice 2026 ;
- Approbation du Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) 2026-2028 ;
- Délibération relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 – Budget primitif 2026 ;
- Vote du budget primitif 2026 ;
- Autorisation donnée au Président à modifier la délibération n°DCS2022/29 relative à l'institution et à l'ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses ;

- Affaires et questions diverses.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 06 MARS 2026

M. JEGO : Il convient de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Vincent CHIANESE est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Je mets aux voix la candidature de Monsieur CHIANESE au poste de secrétaire :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Monsieur CHIANESE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

FINANCES

APPROBATION DE LA CONTRIBUTION DUE PAR LE SIRMOTOM AU SYTRADEM EXERCICE 2026

M. CHIANESE : La population totale du territoire du SYTRADEM est de 148 264 habitants, dont :

- 58 258 habitants pour le SIRMOTOM ;
- 90 006 habitants pour le SMETOM-GEEODE.

Ainsi, les montants demandés sont les suivants :

- SIRMOTOM : 3 095 708,95 € ;
- SMETOM-GEEODE : 4 782 731,62 €.

Soit un total de 7 878 440,57 €.

M. JEGO : Des remarques sur ce sujet ?

C'est en baisse, nous l'avons déjà dit la dernière fois, donc nous ne reprenons pas le débat.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? (Non).

Je le mets aux voix :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (P.P.I.) 2026-2028

M. CHIANESE : Au titre de la période 2026-2028, le PPI s'élève à un montant total d'investissement de 1 355 974,80 €, selon la répartition suivante :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 24 528 € ;
- Maîtrise d'œuvre et missions complémentaires : 132 046,80 € ;
- Missions complémentaires : 107 400 € ;
- Travaux : 603 600 € ;
- Fourniture de colonnes : 488 400 €.

M. JEGO : Des remarques sur ce PPI ? (Non).

Ce n'est qu'un plan prévisionnel, donc il sera soumis aux révisions habituelles.

Je le mets aux voix :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION RELATIVE A LA REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRIMITIF 2026

M. CHIANESE : Un bug national a affecté l'application Hélios au niveau de la Direction Générale des Finances Publiques. Ce dysfonctionnement rend impossible le vote du CFU le même jour que le vote du Budget primitif. Du fait de ce bug, le Comptable public n'a pas été en mesure de valider le calcul du résultat prévisionnel, étape normalement préalable à la reprise des résultats (ils n'ont pas pu recevoir, donc cela se fait en parallèle).

M. JEGO : Nous votons la reprise anticipée sous réserve du calcul. Il n'a pas été validé, donc si le Trésor Public ne le validait pas, nous reviendrions devant l'Assemblée.

Mme ZAÏDI : Nous ferions une décision modificative.

M. JEGO : Sous cette réserve, avez-vous des questions ? (Non).

Je mets cette délibération aux voix :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. JEGO : Il est conforme aux décisions prises à l'occasion de notre débat d'orientations budgétaires.

M. CHIANESE : Nous notons :

- En dépenses de fonctionnement : 9 820 467,17 € ;
- En dépenses d'investissement : 1 775 024,14 € ;
- Total : 11 595 491,31 €.

Au chapitre des recettes, nous avons exactement les mêmes chiffres pour l'équilibre.

M. JEGO : Le budget permet de faire face à l'ensemble de nos obligations et il n'entraînera pas d'augmentation de la TEOM, mais je suppose que c'est la délibération plus loin qui le dira.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Je le mets aux voix :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A MODIFIER LA DELIBERATION N°DCS2022/29 RELATIVE A L'INSTITUTION ET A L'AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES

M. JEGO : Nous modifions cette délibération sur les conseils du Trésor Public.

M. CHIANESE : Il est demandé à l'Assemblée :

D'autoriser le Président à modifier la délibération DSC2022/29 en date du 18 mars 2022 relative à l'institution et à l'ajustement des provisions pour dépréciation des créances douteuses.

D'adopter pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses les taux de dépréciation suivants :

- Taux de dépréciation de + de 2 ans : 25 % ;
- Taux de dépréciation de + de 3 ans : 50 % ;
- Taux de dépréciation de + de 4 ans : 75 % ;

D'autoriser le Président à inscrire les crédits correspondants à chaque année à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

D'autoriser le Président à ajuster les provisions annuellement, soit par le biais d'une reprise de provision si les créances éligibles ont diminué (par un recouvrement ou une admission en non-valeurs) soit par le biais d'un complément si le provisionnement antérieur est devenu insuffisant.

M. JEGO : Les créances douteuses représentent une faible somme.

Mme DESANTE : Combien ?

Mme ZAÏDI : Cette année, nous avons passé 340 €.

M. JEGO : C'est une grosse délibération pour une petite somme, mais il faut la passer.
Y a-t-il des questions ? (Non).

Je mets cette délibération aux voix :

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Quand je parle des taux, c'est la Communauté de communes qui fera ce prélèvement. Nous sommes soumis à la grandeur des Communautés de communes !

M. ALBOUY : Et réciproquement.

M. JEGO : Oui.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : Avez-vous des questions diverses ? (Non).

Je profite de l'occasion pour souhaiter à chacun et chacune de ceux qui ne se représentent pas le meilleur, en disant que nous allons quand même beaucoup leur manquer -nous en avons conscience ! Et les remercier du travail effectué avec sérieux et assiduité et qui aboutit à des résultats dont nous pouvons nous réjouir : le Syndicat se porte bien, il n'a pas de dette excessive, il a rempli ses missions, il a ouvert sa nouvelle déchetterie dans les délais impartis, et il donne satisfaction. J'assistais encore il y a peu à une réunion où les gens m'ont dit que le SIRMOTOM est formidable. Ce n'était pas le Maire de Montereau qui disait cela, mais d'autres personnes !

Je remercie ceux qui ont participé, mais que nous ne retrouverons pas parce qu'ils ne se représentent pas. Ceux qui se représentent, mais qui ne seront peut-être pas réélus et, par anticipation, leur dire qu'ils ne seront plus là. Et souhaiter à tous ceux qui sont candidats la meilleure réussite, notamment les communes où il n'y a qu'une liste -il y a quand même des chanceux sur ce sujet, il n'y a pas trop de questionnements, mais il y a des communes où il y a plus d'une liste, jusqu'à quatre.

Et je remercie Andrée ZAÏDI pour sa Direction générale efficace et rigoureuse. Et toutes celles et ceux qui travaillent au SIRMOTOM, qui sont là, et d'autres qui ne sont pas là, mais nous leur transmettons. Nous avons une équipe formidable, même petite, car c'est peu de monde, le SIRMOTOM. Néanmoins, cette équipe fait face et sait jouer les commandos, aller sur le terrain, régler des problèmes, écouter les uns et les autres.

Cela mérite que l'on applaudisse nos collaborateurs qui font un beau travail.

(Applaudissements)...

Je ne dis pas souvent merci, mais il faut le faire de temps en temps sur la qualité du travail effectué.

M. CAMUSET : Vous avez raison de remercier Mme ZAÏDI, car en tant que Maire de Balloy, j'ai fait quelquefois des demandes auprès d'elle et elle a toujours été prompte à répondre et à m'aider dans les différentes situations.

M. JEGO : Merci, Monsieur le Maire. Je sais que la période de campagne est intense, donc je vous propose de partager un verre de l'amitié.

J'espère que ce Syndicat, au-delà de nous, dans les meilleures mains possibles demain, poursuivra sa mission, qui n'est pas très ragoûtante, pas très communicante, mais indispensable au fond pour veiller aux portefeuilles de nos usagers, à la qualité de notre environnement et au respect de notre planète. Ce ne sont pas de petits enjeux, ils sont importants et nous avons vu notamment, nous avons quand même traversé le Covid pendant ce mandat, quels étaient les enjeux de tout cela. Nous avons oublié, la mémoire va vite, mais nous avons quand même traversé des périodes difficiles.

Merci à tous et j'ai le plaisir de vous convier à un verre de l'amitié !

La séance est levée à 19 h 10.

**Le Secrétaire de séance
Monsieur Vincent CHIANESE
1^{er} Vice-président du SIRMOTOM**



**Le Président du SIRMOTOM
Monsieur Yves JEGO**

